



BOURSES DU PLAN MARSHALL

Dans le cadre du Décret du 20/02/2014 et de l'Arrêté du Gouvernement wallon (AGW) du 08/09/2016 et des financements Plan Marshall 4.0, la Wallonie propose une aide financière pour l'apprentissage du néerlandais, de l'anglais et de l'allemand.

Les candidats intéressés, en rhéto, peuvent introduire un dossier de candidature auprès du Forem pour réaliser une année, ou un semestre, à l'étranger l'année scolaire qui suit immédiatement l'obtention de leur diplôme de secondaire supérieur.

Pour de plus d'informations, consultez le site du Forem :

<https://www.leforem.be/particuliers/immersion-langues-ecole-secondaire-superieur.html> , ou

envoyer un mail à lies.lemaitre@forem.be et justine.dhulst@forem.be

L'octroi des aides financières se fait exclusivement par le Forem sur base de règles strictes déclinées dans le vade mecum et des budgets octroyés dans le cadre du Plan Marshall. Le Forem conventionne annuellement les opérateurs qui organisent pratiquement le séjour des candidats selon ses normes. Il analyse le dossier du candidat, détermine s'il est recevable et fixe le montant de l'aide financière.

Educatus Belgium a été reconnu comme opérateur agréé pour l'année d'immersion 2019-2020.

Objectif

L'objectif principal de ce programme du Plan Marshall 4.0 est d'offrir aux jeunes venant d'obtenir leur certificat d'enseignement secondaire supérieur la possibilité d'améliorer leurs connaissances linguistiques et découvrir le milieu de l'entreprise.

Le Forem octroie des aides financières pour l'apprentissage du néerlandais, de l'anglais ou de l'allemand. **Educatus Belgium est un opérateur agréé dans le cadre du Plan Marshall.**



MONTANT DES BOURSES

(Informations non contractuelles, seul le Forem est habilité à fournir les conditions formelles des bourses et à octroyer celles-ci)

	Semestre Belgique	Année Belgique	Semestre étranger	Année étranger	Année mixte
Taux de base	1500€	3000€	2000€	4000€	4000€

CONDITIONS 2019-2020

(Informations non contractuelles, seul le Forem est habilité à fournir les conditions formelles des bourses et à octroyer celles-ci)

- Le candidat doit être domicilié en région wallonne de langue française.
- Le candidat doit être diplômé de l'enseignement secondaire au moment du départ.
- Le candidat doit avoir au minimum le niveau A1 (connaissances de base) dans la/les langue(s) du séjour.
- Le candidat doit suivre un minimum de 20 heures de cours par semaine ou, pour une seconde rhéto ou une première année du supérieur, un horaire complet et ce, pendant 18 semaines minimum.

Modalités

Types d'immersions possibles avec Educatus Belgium:

- Une année (une langue) en seconde rhéto ou en 1ère année du supérieur.
- Un semestre (une langue) en seconde rhéto ou en 1ère année du supérieur.

Langue et destinations proposées par Educatus Belgium:

- Anglais au Royaume-Uni, en Irlande, aux Etats-Unis continentaux ou au Canada.

Comment vous inscrire ?

Les inscriptions seront possibles du 1er février au 31 mars de l'année de la certification pour un départ au 1er ou second semestre de l'année scolaire suivante. Des tests linguistiques obligatoires seront organisés avant le départ et un avis de recevabilité sera émis à la mi-mai. L'avis est basé sur un classement critérié des dossiers, en cohérence avec le budget Plan Marshall annuel disponible.

Les documents nécessaires à cet effet peuvent être demandés au service langues du Forem.